



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/592
8 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Aide humanitaire aux réfugiés à Djibouti

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 42/126 du 7 décembre 1987 sur l'aide humanitaire aux réfugiés à Djibouti, l'Assemblée générale a prié instamment le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés d'intensifier ses efforts pour mobiliser d'urgence les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre des solutions durables en faveur des réfugiés à Djibouti et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport, lors de sa quarante-troisième session, sur l'application de cette résolution.

II. SITUATION D'ENSEMBLE ET EVOLUTION RECENTE

2. Le Gouvernement djiboutien a indiqué que le nombre des réfugiés s'élevait à 11 356 à la fin de 1987, dont près de 11 000 dans les camps de Dikhil et Ali-Sabieh et le reste dans la capitale. Au 30 juin 1987, 3 223 personnes étaient retournées en Ethiopie, dans le cadre du programme de rapatriement volontaire des réfugiés lancé en décembre 1986.

3. Le Gouvernement djiboutien a poursuivi, tout au long de 1987, sa politique en faveur des demandeurs d'asile, conformément à ses obligations internationales. Malgré cela, les obstacles d'ordre pratique, matériel et économique à l'autosuffisance des réfugiés, et donc à leur intégration, n'ont pu être levés, ni à Dikhil, ni à Obock, ni dans le reste du pays. On a estimé que l'établissement de réfugiés à Obock serait coûteux et difficile à réaliser. La réinstallation ne peut constituer une solution durable que pour un petit nombre de réfugiés et ne vaut que pour permettre la réunion des familles ou pour des raisons de sécurité.

* A/43/150.

4. Des enquêtes sur la santé et l'état nutritionnel ont permis de lancer avec succès des programmes d'alimentation complémentaire, comportant notamment des rations riches en protéines, à l'intention des groupes vulnérables. L'enseignement primaire, la formation professionnelle, la mise en place d'une bibliothèque et d'une cantine pour les nouveaux demandeurs d'asile sont autant d'éléments de l'assistance à objectifs multiples accordée aux réfugiés.

5. Le programme d'assistance à objectifs multiples pour l'année en cours met l'accent sur l'amélioration de l'existence des réfugiés à Dikhil, les soins de santé préventifs, la nutrition (particulièrement pour les personnes assistées) et le renforcement des services d'enseignement, notamment pour ce qui est de l'apprentissage de la langue. Les propositions présentées pour 1988, qui prévoient une réduction nette du nombre des réfugiés, tiennent compte de la poursuite de ces activités en faveur des réfugiés pour lesquels le rapatriement volontaire ou la réinstallation ne représentent pas à l'heure actuelle une solution durable.

6. On trouvera ci-après une description détaillée de l'assistance fournie par le HCR EN 1987 dans divers secteurs et des besoins prévus pour 1988 et 1989.

Assistance à objectifs multiples

7. Les crédits approuvés pour 1988 couvrent l'aide fournie en vue d'améliorer l'existence des réfugiés et de renforcer les soins de santé préventifs ainsi que les services nutritionnels et les services d'enseignement. Les crédits servent aussi à financer les besoins sur le plan administratif et logistique pour la réception et le stockage des produits alimentaires pour les réfugiés. Ils permettent également d'assurer les besoins vitaux des réfugiés à Dikhil, tels que la fourniture d'abris et d'eau potable. Les crédits demandés pour 1989 d'un montant égal à ceux alloués pour 1988, malgré la diminution relative du nombre total de réfugiés, devraient servir à améliorer les services fournis et à renforcer les services sociaux dispensés à Dikhil et contribuer à trouver des solutions durables pour les réfugiés qui n'ont pas choisi le rapatriement volontaire ou la réinstallation. L'accent est donc mis en particulier sur l'amélioration de la qualité de l'assistance fournie par la distribution de rations alimentaires complémentaires et le renforcement des services de santé, conformément aux recommandations du consultant en matière de nutrition, sur l'apprentissage de la langue et sur d'autres activités d'assistance, ainsi que sur l'enseignement primaire à l'intention des réfugiés qui continueront à vivre à Djibouti en 1989.

Rapatriement volontaire

8. On estime indispensable une augmentation des crédits approuvés pour 1988 si l'on veut continuer à encourager les rapatriements volontaires et maintenir l'élan nécessaire à la réalisation de ce programme, solution durable au problème des réfugiés. Les dépenses prévues pour 1988 tiennent compte de la nécessité de poursuivre ces activités, quoique sur une moindre échelle, dès que les résultats du recensement seront connus.

/...

Autres mesures d'assistance

9. En 1987, les crédits approuvés pour les services de conseils, l'assistance juridique, le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'aide supplémentaire et l'assistance aux réfugiés handicapés ont été réduits de 644 000 dollars en raison de la baisse du nombre des bénéficiaires en conséquence des rapatriements volontaires. Ces derniers devant se poursuivre, les dépenses prévues pour 1988 tiennent également compte d'une nouvelle réduction du nombre des réfugiés. Les réfugiés susceptibles d'être réinstallés continueront de bénéficier des fonds prévus à cet effet dans le cadre du programme du HCR.
